



Avec vous,
en réseau

COMMUNIQUE DE PRESSE

22 novembre 2012



L'innovation au service de la maîtrise de la demande en énergie : l'ADEME et GrDF renforcent et renouvellent leur coopération

A l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et GrDF ont signé ce 22 novembre un accord de coopération pour une durée de 3 ans. A l'issue d'une première période fructueuse, l'ADEME et GrDF ont décidé de poursuivre et d'amplifier leurs actions pour une utilisation rationnelle de l'énergie, notamment en évaluant le potentiel des nouvelles technologies utilisant le gaz naturel, en particulier dans les secteurs du bâtiment, des transports, et des énergies renouvelables.

L'ADEME et GrDF ont décidé d'orienter leurs travaux selon 3 axes majeurs :

1. Des solutions innovantes pour réduire les consommations d'énergie

Le 1er janvier 2013 une nouvelle réglementation thermique (RT 2012) s'appliquera à tous les bâtiments neufs à usage d'habitation et tertiaire et marquera un nouveau palier vers le Bâtiment à Energie Positive (ou BEPOS) à l'échéance 2020. Dans cette dynamique de réduction des consommations d'énergie, l'ADEME et GrDF poursuivront le développement et l'évaluation de solutions d'avenir utilisant le gaz naturel (les pompes à chaleur au gaz, les chaudières hybrides...). Certaines de ces technologies, en cours d'évaluation dans le cadre du premier accord (30 sites pilotes en cours de test), présentent d'excellentes performances opérationnelles et une grande fiabilité.

Par ailleurs, le secteur industriel sera également concerné. Afin d'améliorer les consommations des process industriels existants, il est prévu d'étudier et de tester la mise en œuvre de techniques performantes de production de chaleur, au plus près des points d'utilisation. D'autre part, l'ADEME et GrDF entendent participer à la définition de nouveaux concepts d'organisation et de récupération énergétiques pour « l'usine de demain ». Une étude sera lancée dans cette perspective.

2. L'accompagnement de la filière bio-méthane et Gaz Naturel Véhicule (GNV)

Fruit de la précédente coopération, l'ADEME et GrDF pilotent un groupe de travail sur l'injection de biométhane. Dans ce cadre, un guide destiné aux porteurs de projets qui



Avec vous,
en réseau

souhaitent réaliser un projet d'injection de bio-méthane a été mis en ligne en janvier 2012 www.injectionbiomethane.fr et totalise à ce jour plus de 20 000 connexions. L'ADEME et GrDF souhaitent consolider les bases de la filière bio-méthane posées depuis 3 ans et en pérenniser le développement.

Les véhicules au GNV et plus encore au bio-méthane carburant offrent des perspectives de diversification énergétique et de réduction des impacts environnementaux. Leur diffusion dans le contexte français reste toutefois limitée. L'ADEME et GrDF se proposent d'évaluer et d'expérimenter de nouveaux modes de diffusion de cette énergie sur le territoire de Lyon Métropole.

La maîtrise de la demande en énergie et les solutions de comptage communicant.

L'ADEME et GrDF souhaitent évaluer l'apport des compteurs communicants gaz et des dispositifs d'affichage et d'information de la consommation d'énergie ainsi que l'implication des consommateurs dans la réduction des consommations d'énergie. Ils mèneront pour cela des études et enquêtes auprès de consommateurs et de professionnels dans le cadre du projet de déploiement des compteurs communicants de GrDF.

A propos de L'ADEME et de GrDF

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

GrDF est chargé d'assurer la gestion déléguée du service public de la distribution du gaz naturel. Dans le cadre de ses missions de service public, GrDF assure le développement des réseaux de gaz naturel sur le territoire : « GrDF contribue au développement du réseau de distribution de gaz naturel qui constitue un outil essentiel de la politique énergétique française visant à apporter aux consommateurs des solutions énergétiques, en particulier de chauffage, performantes aux plans économique et environnemental (extrait du contrat de service public). Ainsi, GrDF accompagne le développement des solutions innovantes et performantes en lien avec les filières, dans le domaine du bâtiment, de l'industrie, de la mobilité mais également dans le domaine de production d'énergie renouvelable avec l'injection de biométhane dans le réseau et sa valorisation.

Contacts presse :

Service de presse GrDF
Tél : 01 71 19 18 11
Grdf-nat-presse@grdf.fr

Service de presse de l'ADEME
Tél : 01 49 09 27 47
ademepresse@tbwa-corporate.com